



Conseil Général de
Ropraz
P a. Gabriel Liechti
Rte d'Ussières 6
1088 Ropraz
Tél 079 398 03 62

Ropraz, le 3 avril 2024

ROPRAZ Séance du Conseil Général du 4 décembre 2023

Il est 20h00, le Président M. Gabriel Liechti ouvre la séance.

Ordre du jour :

1. Lecture de l'ordre du jour
2. Appel
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2023.
4. Assermentation(s) éventuelle(s)
5. Communications du Président du bureau
6. Préavis 05/2023 – Budget 2024 de la Commune de Ropraz
7. Communications de la Municipalité
8. Divers et propositions individuelles

1. Lecture de l'ordre du jour

Le Président M. Gabriel Liechti demande à ce que les points 6 (Communications de la Municipalité) et 7 (Budget 2024 de la Commune de Ropraz) soient permutés par rapport à l'ordre du jour initialement prévu. Après modification, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Appel

26 présent-e-s, 3 excusé-e-s, 2 absent-e-s.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2023

Le dernier procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. Assermentation(s) éventuelle(s)

Mme Sylvie Hannen et M. Michaël Porchet sont assermentés.

5. Communications du Président du bureau

M. le Président Gabriel Liechti remercie le Conseil pour sa confiance et pour son indulgence. Il remercie également M. le Secrétaire Julien Leyvraz, ainsi que la Municipalité pour son travail. Il en profite pour annoncer l'apéritif qui suivra cette dernière séance de l'année.

6. Préavis 05/2023 – Budget 2024 de la Commune de Ropraz

Puisque MM. Boris Chappuis et Gabriel Roch sont excusés – respectivement président et 2^{ème} membre de la commission des finances – M. Hubert Girault, membre suppléant, lit le rapport de la commission des finances. Le rapport et le préavis concordent.

Au vote, le préavis est accepté par 32 voix et 1 abstention.

7. Communications de la Municipalité

M. Stéphane Porchet :

Service de l'eau :

Débit d'eau exceptionnel. Débit des sources : Censaire 145 L/min ; La Moille 113 L/min ; Source de l'Hautmont 153L/min. Total exploitable à ce jour 411 L/min.

Chantier des granges : Nous sommes plus ou moins à la moitié de la 2^{ème} étape, mais nous avons dû fermer le chantier à la suite de fortes chutes de pluie. Il a repris le mardi 28 novembre. Nous allons essayer de sécuriser la route en vue du déneigement et sortir du champ pour la fin de l'année, si les conditions nous le permettent.

Nous avons eu deux ruptures sur le réseau le 5 septembre : une en sortie du réservoir de Barillier et une autre sur le Chemin de la Chapelle. Une troisième fuite s'est produite sur le pompage des sources du Moulin des Vaux le 9 octobre.

La motorisation de vanne incendie nous a lâchés. Malheureusement, nous ne trouvons plus de pièce de rechange. La vanne neuve est livrée et nous allons la remplacer ces prochains jours. En attendant, il faut avertir M. Stéphane Porchet ou M. Daniel Henry en cas d'incendie. En même temps, nous allons changer le compteur des sources de la Moille qui ne fonctionne plus et poser un nouveau débitmètre et le raccorder à la télégestion pour avoir les débits en direct.

AIEJ :

Nous planchons toujours sur le nouveau plan directeur qui avance très bien. Nous espérons pouvoir présenter le nouveau projet de régionalisation de tout le groupement et la suppression de l'ancien réservoir, remplacé par un nouveau, au prochain conseil intercommunal et aux municipalités au printemps prochain.

Prix achat d'eau aux communes : Nous sommes toujours en négociation, mais nous nous dirigeons vers une augmentation de 20 centimes au m³, soit un coût de 60 centimes. Cela doit encore être soumis au vote du comité directeur. Chaque commune aura un tarif différent.

SDIS Oron-Jorat :

Le rapport annuel a eu lieu le vendredi 17 novembre 2023 à la grande salle de Ropraz, où M. Jérôme Porchet a pris sa retraite après 31 ans de service. Nous le félicitons.

Il y a eu beaucoup d'interventions à la suite des fortes précipitations de ces dernières semaines (inondations, branches cassées, glissements de terrain). Plus de détails à ce sujet dans le rapport annuel qui sortira au printemps 2024.

Collège :

La police a été contactée suite à plusieurs dégradations et vols commis dans le collège. Nous avons pris des renseignements auprès de la gendarmerie pour poser une caméra, mais c'est légalement compliqué, puisqu'il s'agit aussi d'un lieu public. La mesure préventive choisie est la fermeture de la porte de 20h à 5h ou 6h du matin environ. Nous cherchons d'autres mesures à prendre.

M. Simon Gilliéron : La réserve incendie est-elle au Moulin des Vaux ?

M. Stéphane Porchet : Non, elle est au réservoir du Barillier. Nous avons 150 m³ de réserve alimentaire et 150 m³ de réserve incendie. Si on ne peut pas manœuvrer cette vanne, nous n'avons plus que 150 m³ de secours.

M. Hubert Girault : Quel sera le prix d'achat de l'eau auprès de l'AIEJ ?

M. Stéphane Porchet : Nous nous dirigeons vers 60 centimes, dans l'état actuel des négociations.

M. Gabriel Liechti : Avec le débit exceptionnel de 400L/min de ces derniers jours, est-ce qu'on arrive à tout valoriser ?

M. Stéphane Porchet : Une partie part dans le trop-plein. Le problème principal est que si nous en avons trop, les autres communes en ont trop elles aussi. En revanche, on parvient à revendre beaucoup d'eau à la commune de Pully, qui est tenue par un contrat de nous en prendre. L'AIEJ cherche de nouveaux acheteurs, car Pully n'en fera plus partie en 2025.

M. Gabriel Liechti : Il faudra donc créer de nouvelles connections ?

M. Stéphane Porchet : Non, elles existent déjà.

M. Martin Rod :

LAT :

Nous avons reçu un retour défavorable de la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) suite à l'envoi du dossier du PACom validé par le conseil.

Dans un premier temps, ils nous reprochent les 40 habitants qui sont en surdimensionnement. Nous nous attendions à cet état de fait, puisque notre stratégie était de donner en priorité les parcelles libres de constructions et de ne pas toucher aux parcelles déjà construites, sans penser que notre village était considéré comme « village-rue » et que quasiment chaque parcelle touche la zone agricole.

Un second point de désaccord concerne la zone affectée à des besoins publics. On nous demande de modifier le chiffre 18 (zone agricole) par le chiffre 15 (zone à bâtir). Sur le règlement communal, ces points sont exactement les mêmes. Cela concerne le hangar communal et la déchetterie, qui ne seraient plus sur fond agricole mais sur fond à bâtir, ce qui ne changerait rien pour nous, puisque nous ne prévoyons pas de modifier ces bâtiments.

Dans l'ensemble, nous nous attendions à recevoir une réponse négative, mais nous allons continuer de négocier en faisant valoir nos arguments. Par exemple, ces 40 habitants en surdimensionnement représentent la différence entre la capacité d'accueil en 2015 (nous comptons alors 405 habitants) et la capacité maximale au 31.12.2036, qui aurait été de 436 habitants, bien que nous soyons actuellement 540 habitants.

Abattoir :

Les gérants ont demandé à pouvoir créer un local de transformation/découpe supplémentaire dans la pièce adjacente (garage du hangar communal). Puisque l'entreprise fonctionne bien et que nous sommes contents de cette proposition, nous allons étudier leur demande. Nous allons chiffrer ces modifications et nous verrons s'ils sont toujours motivés malgré l'augmentation de loyer qu'impliquent de tels travaux. Si tel est le cas, cela fera l'objet d'un préavis.

Colonie :

La mise à l'enquête a débuté le 29 novembre 2023 pour une durée de 30 jours. Une fois terminée, il faudra traiter les éventuelles oppositions et passer par plusieurs étapes supplémentaires avant de soumettre le préavis au conseil. Le dossier est en ligne sur le site internet de la commune.

M. Martin Rod indique encore que le drapeau de l'abbaye a déménagé dans la salle du conseil.

M. Peter Kronauer: Je n'ai pas bien compris la question des 40 habitants.

M. Martin Rod : Nous aurions le potentiel d'accueillir de nouveaux habitants sur plusieurs petites parcelles, où le canton estime qu'on pourrait agrandir les bâtiments existants. Cependant, nous avons déjà largement dépassé ce potentiel.

M. Peter Kronauer : Que demande le canton, concrètement ?

M. Martin Rod : Ils aimeraient que l'on dézone la partie constructible de ces parcelles pour limiter notre potentiel d'accueil.

M. Peter Kronauer : Mais nous pourrions tous rester quand-même ?

[Rires]

M. Martin Rod : Nous leur poserons cette question.

M. Jean-Daniel Savary : Lors de la présentation du projet de la colonie, il y a eu beaucoup de remarques pertinentes du Conseil. Est-ce qu'elles ont toutes été prises en compte ou était-ce simplement pour nous faire miroiter des promesses ?

M. Martin Rod : Nous n'avons pris que ce qui nous arrangeait. [Rires]. Non, ce n'est pas vrai, nous les avons prises en compte dans l'ensemble, mais il était impossible de toutes les considérer, en particulier si elles concernaient des détails.

M. Grégory Ruch : Si les terrains qui sont aujourd'hui à bâtir sont dézonés, des dédommagements aux propriétaires sont-ils prévus ou s'agit-il d'une perte sèche ?

M. Martin Rod : Il s'agirait d'une perte sèche. Si le terrain est libre depuis longtemps, le canton rétorquera qu'il fallait saisir l'occasion de construire durant cette période.

M. Simon Gilliéron : Quelle est la stratégie en allant voir la DGTL et quel est votre pouvoir ?

M. Martin Rod : Nous avons été clairs depuis le départ que nous ne voulions pas toucher aux parcelles déjà construites. Le règlement communal est relativement récent (2010). On veut aussi faire connaître notre point de vue, à savoir que nous ne sommes pas une commune avec un grand centre qui n'a pas besoin d'être touché. Au contraire, toutes les parcelles doivent être retouchées, puisqu'elles jouxtent presque toutes une zone agricole. Nous trouvons cela injuste, de même que la qualification de « village-rue ».

M. Simon Gilliéron : Est-ce qu'il faudra alors revoter un PACom ?

M. Martin Rod : Je ne pense pas qu'il faille revoter le plan, mais je laisse répondre M. Nicolas Salis qui sait certainement mieux.

M. Nicolas Salis : Je n'ai jamais vu de tel cas de figure.

M. Simon Gilliéron : Mais nous devons quand-même voter les éventuels changements.

M. Martin Rod : Tout à fait.

Mme. Jordis Tietje-Girault

Routes :

Pour information, depuis l'installation des potelets à la route de Bourg-Dessous, le pourcentage des automobilistes qui respectent les 50 km/h a augmenté (d'environ 94 % à 96 %) et la vitesse moyenne a légèrement diminué de 41 km/h à 40 km/h.

Mobilité :

Le nouvel horaire des transports publics pour l'année 2024 rentrera en vigueur le 10 décembre 2023. Il implique quelques modifications :

- Une nouvelle ligne directe entre Moudon et les Croisettes à Epalinges, la 361, sera introduite avec 6 trajets le matin et 6 trajets le soir.
- Deux nouveaux arrêts seront installés en haut et en bas du collège Gustave Roud.
- La ponctualité de la ligne 362 a baissé, mais elle sera améliorée dans le cadre d'une restructuration en 2025.
- En plus du vendredi et du samedi, le bus nocturne circulera aussi les veilles des journées fériées, par ex. le mercredi avant l'Ascension.

Concernant la LHand (loi sur l'égalité pour les handicapés), les personnes concernées peuvent demander un service de navette pour les transporter d'un arrêt non-conforme à la loi jusqu'au prochain arrêt conforme. Ce service commencera en janvier 2024 et sera facturé aux propriétaires des arrêts, donc à la commune. Les arrêts de Ropraz ne sont pas conformes, sauf les deux arrêts "Home du Jorat".

PECC (Plan Énergie et Climat Communal) :

Lors de cette deuxième partie de 2023, la Municipalité s'est concentrée sur les mesures suivantes :

Pour le bloc des mesures transversales (la formation, les manifestations responsables et la participation de la population) ;

- Plusieurs municipaux ont suivi des cours organisés par le canton et des webinaires, principalement sur l'énergie et la biodiversité.
- Pour rendre les manifestations de la commune plus durables, nous avons acheté de la vaisselle réutilisable (gobelets de 30 cl avec logo et assiettes plates), ainsi que des couteaux et fourchettes. Nous en proposons aussi la location aux habitants de la commune.

Pour le bloc adaptation aux changements climatiques (la biodiversité, les espèces envahissantes et la santé publique) :

- Un recensement des espaces verts de la commune a été effectué par un bureau de biologistes. Nous attendons leur rapport. Cette mesure est fortement subventionnée par le canton.

Affaires sociales :

Un CAT, centre d'accueil temporaire, a été inauguré à Mézières en octobre 2023 pour proposer aux personnes âgées qui ne sont plus complètement autonomes d'y passer la journée. Cet accueil permet de dépanner les proches aidants et de rendre leur quotidien plus facile et de soulager les familles. Cela coûte 25 CHF la demi-journée et 35 CHF la journée entière.

Office du tourisme régional :

La régionalisation de l'office du tourisme de Moudon suit son cours. Les 4 commissions du projet ont terminé leur travail et ont présenté les résultats au public fin novembre à Moudon. Il y aura une consultation par rapport aux statuts et au budget auprès des communes en 2024. Nous vous tiendrons au courant des développements.

Culture :

Prix Edouard Rod : Lors d'une belle cérémonie à la fondation l'Estrée le 21 octobre 2023, le prix littéraire Édouard Rod 2023 a été décerné à M. Jean Prod'hom, habitant de Corcelles-le-Jorat, pour son œuvre *Élargir les seuils*. Un exemplaire de ce livre est mis à disposition des Ropraziens et Ropraziennes à la boîte aux livres, place du village.

L'association du prix Rod cherche toujours des membres pour soutenir cette belle aventure culturelle de notre commune. Les membres reçoivent chaque année une copie du livre.

La cérémonie est d'ailleurs ouverte à la population de Ropraz.

L'Estrée : La Fondation l'Estrée montre, pour la fin de l'année, une très belle exposition variée de 8 artistes, intitulée « Au fil des souvenirs ». Vous pouvez y passer des moments plaisants jusqu'au 14 janvier 2024.

M. Jérôme Porchet :

Cimetière :

Les cendres de Mme Nancy Rod ont été déposées au Jardin du souvenir le 4 octobre.

Cultes :

Assemblée de paroisse d'automne le 16 novembre, durant laquelle ont été acceptés les comptes 2022 qui n'avaient pas pu être présentés à l'AG du printemps et qui se soldent par CHF 7.58 de revenu. Le budget 2024 prévoit une perte de CHF 12'182.00.

Les charges pour les communes sont stables à CHF 35'500.00. La part pour la cible de la région (ce que la paroisse doit reverser) augmente, car nous sommes une des seules régions qui ne perd pas de protestants.

Retour des cultes dans les plus petites chapelles : 6 cultes prévus à Ropraz en 2024. Il y aura encore le renouvellement du Conseil de paroisse au printemps prochain. Il y aura au moins deux postes à repourvoir à cette occasion.

Hier, il y a eu, comme de tradition, le 1^{er} feu de l'avent devant notre chapelle. Je lance un deuxième appel pour remplacer Martine et Marc Rod.

Le Noël Villageois aura lieu le vendredi 22 décembre 2023 à 19h30.

Déchets :

Il reste encore à transmettre les relevés du géomètre au registre foncier pour clore le préavis, ce qui devrait être fait pour la fin de l'année. Comme déjà annoncé, le dépassement devrait se situer entre CHF 12'000.00 et 15'000.00, à cause de la pollution du site.

ASIJ :

L'assemblée intercommunale a eu lieu le 27 septembre 2023 à Vucherens. Le préavis suivant a été accepté :

- Préavis 03/23 – Budget 2024

La charge pour les communes est de CHF 9'365'040,00 et pour Ropraz CHF 369'915,07, soit un coût par élève de CHF 5'067.00, en ligne par rapport aux prévisions du comité de direction. Le budget de 2023 était de CHF 372'740,77, soit CHF 4'840,00 par élève. On va encore vers une augmentation des charges, à cause de l'augmentation du coût de la vie et des taux d'intérêts. La rentrée scolaire s'est bien passée, sans problème majeur au niveau des transports. Des retouches doivent encore être faites au collège Gustave Roud.

Sport :

Nous avons décidé de participer à la pérennisation de la piscine de Moudon, dont nous sommes déjà membres de la coopérative avec 20 parts. Cet engagement, qui fait partie du budget qui vous a été soumis, sera pris sur 4 ans de 2024 à 2027, avec un coût fixe de CHF 4.00 /habitant. La gestion, bénévole jusque-là, sera remplacée par un conseil d'administration, car cela devenait trop compliqué à gérer de cette manière. La Commune de Moudon continuera à assurer la part financière qui est déjà la sienne et cotisera en plus pour les CHF 4.00 /habitant. Les communes de Lucens, Moudon et Jorat-Mézières ont travaillé deux ans sur ce projet de convention.

Stands des Maraîches : Le système de cibles électroniques devrait être changé en 2025.

M. Daniel Henry :

Personnel communal :

Notre employé communal est atteint dans sa santé. Il sera donc absent pour une longue durée et sera partiellement remplacé par M. Olivier Desmeules. Nous vous remercions d'ores et déjà de votre indulgence et pouvons vous assurer que nous mettrons tout en œuvre pour que son absence ne soit que peu remarquée.

Notre boursière communale est également atteinte dans sa santé. Elle sera absente du 14 décembre 2023 jusqu'au 23 janvier 2024. Elle sera partiellement remplacée par Mme Martine Godat et, dans la limite de ses possibilités, essaiera d'assurer un suivi en télé travail. Pour les commandes urgentes de documents d'identité, nous vous remercions de vous rendre au centre de biométrie à Lausanne. Là aussi, nous mettrons tout en œuvre pour que son absence ne soit pas (ou peu) remarquée. D'ailleurs, je vous remercie de passer vers la boursière dès la fin du Conseil, afin qu'elle puisse terminer et prendre congé de nous, car elle est à l'assurance.

Chantier des Granges :

(Raccordement au réseau d'épuration des propriétés du bas du village, dit Les Granges-Clos-Burnat).

La première partie est à ce jour terminée et nous avons pu facturer leur part aux propriétaires concernés. Nous espérons que les travaux soient complètement terminés dans le courant de l'année 2024.

Dates importantes :

- La fête villageoise aura lieu le lundi 11 décembre 2023 comme les autres années devant l'arrêt de bus du village
- La journée des comptes aura lieu le mardi 19 décembre 2023
- Le bureau communal sera fermé du jeudi 21 décembre 2023 à 11h30 au lundi 8 janvier 2024 à 17h30.

Remerciements :

Je tiens encore à remercier mes collègues pour tout le travail accompli durant cette année, pour leur disponibilité et remercier leur famille de leur compréhension face à toutes leurs absences dues à la gestion des dossiers dont nous avons la charge.

Je remercie également le bureau pour sa disponibilité et pour le travail effectué, ainsi que les employés communaux qui accomplissent leurs tâches avec un grand dévouement à la population.

Ensuite, je vous adresse, Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, mes remerciements pour les bons rapports entretenus durant l'année, pour les échanges riches que nous avons et qui font avancer la commune et vous remercie de nous suivre, mes collègues et moi-même, dans les projets que nous vous soumettons lors des différentes assemblées.

Enfin, je vous remercie pour l'acceptation du budget 2024 et vous souhaite à toutes et tous de très belles fêtes de fin d'année ainsi qu'une belle année 2024 et une bonne santé !

8. Divers et propositions individuelles

Pas de remarques.

La séance est close à 20h52.

Le Président :



Gabriel Liechti



Le Secrétaire :



Julien Leyvraz